

Nos prochains numéros :

De la grammaire avant toute chose
Le théâtre
La séquence didactique
La paratextualité

Édité avec l'appui de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux, de la Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut et du Fonds national de la Littérature.

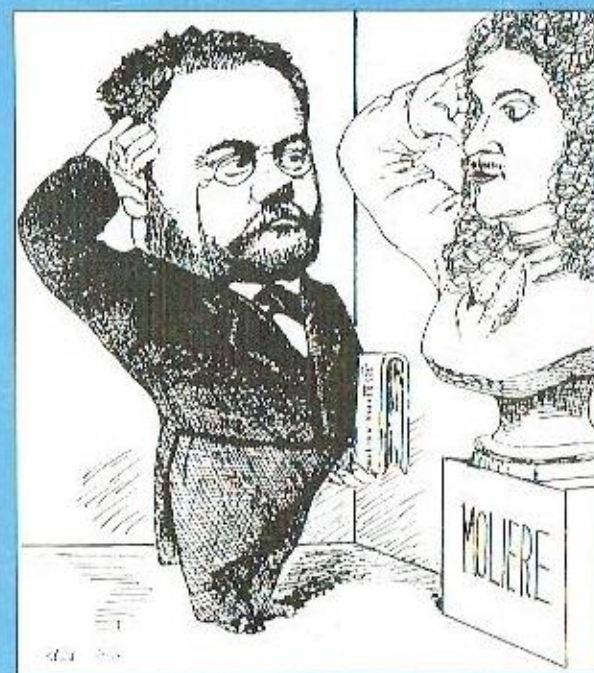
Liste des bulletins disponibles

- 101 *Littérature et cinéma /1*
- 102 *Littérature et cinéma /2*
- 103 *L'onomatopée dans le cours de français*
- 104 *Littérature morphologie*
- 105 *Images de France*
- 106/107 *L'œuvre au vier - du roman au film*
- 120/121 *La littérature de jeunesse*
- 122/123 *Et la grammairie? Hommage à Joseph Haim*
- 124 *L'orthographe en question*
- 126 *États généraux de français /1*
- 127/128 *L'interdisciplinarité*
- 129 *Accès au texte*
- 132 *États généraux de français /2*
- 133/134 *En l'argumentation à la dissertation*
- 135/136 *Francophonie : fibres poétiques*
- 137 *Sur les pas de Voltaire et de Roubaud...*
- 138/139 *L'audiovisuel et l'école. 1. Les objectifs*
- 140 *L'audiovisuel et l'école. 2. Le dossier pédagogique*
- 141/142 *Pédagogie internationale*
- 143/144 *Enseigner la poésie*
- 145/146 *Cohérence entre français*
- 147/148 *Le lexique. Voyage à travers les mots*
- 149/150 *Quelle littérature enseigner ?*
- 151 *Le point sur le FLE, français langue étrangère*
- 152/153 *Évaluer les compétences*
- 154/155 *Évaluer la lecture*
- 156/157 *La Romanistique*
- 158 *Informatique et cours de français : les logiciels*
- 159/160 *À l'école d'Internet*
- 161/162 *Regarde mieux sur les cours de français et d'histoire*

FRANÇAIS 2000

47^e ANNÉE - 250 F - NUMÉRO DOUBLE : MAI 1999 - N° 163-164 BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Culture littéraire et compétences terminales



La revue de la SBPF

COMITÉ DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES PROFESSEURS DE FRANÇAIS de la Communauté française

Président fondateur

Louis PHILIPPART †

Président d'honneur

Louis DUPONT

Président

Roland DELRONCHE
rue Franz Merjay, 106
1050 Bruxelles
(tél. et fax 02/644.68.34)

Vice-Président

Marcel VOISIN
avenue Conception, 7
7020 Namy (Tél. 065/33.80.77)

Téoricien

Jean-François CABILLAU
avenue du Général de Gaulle, 10 bis 4
1050 Bruxelles (Tél. 02/647.03.57)

Secrétaires de bureau

Robert MASSART
rue de l'Arbre Bénit, 98
1050 Bruxelles (Tél. 02/512.85.64)

Luc COLLÈS (F.L.E.)
chaussée de Charleroi, 258
1060 Bruxelles (Tél. 02/537.94.47)

Représentant de l'Enseignement officiel

Emile COUNET
rue Piersotte, 12
5004 Bouge (Tél. 081/21.02.88)

Représentant de l'Enseignement libre

Jean-Louis DUFAYS
rue J.-B. De Keyser, 178
1970 Wezembeck-Oppem
(Tél. 02/731.63.23)

Administrateur et rédacteur en chef de « Français 2000 »

Michel LEQUEUX
avenue Victor-Emmanuel III, 28
1180 Bruxelles (Tél. 02/374.97.34)

Rédacteur en chef adjoint

Jean-Claude LEQUEUX
avenue des Lucames, 18
1170 Bruxelles

Comité de rédaction

Hélène ABRAHAM
rue de Lausanne, 49
1060 Bruxelles (Tél. 02/539.10.91)

Michelle DUCHENY
avenue Maréchal Joffre, 71
1190 Bruxelles (Tél. 02/343.20.20)

Jacques LEFEBVRE
rue Gobiet, 79
7134 Ressaix (Tél. 064/33.51.87)

Président de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)

Alan BRAUN
rue Mont de l'Escaille, 39
7090 Ronquières (Tél. 067/64.64.52)

Membre associé au Comité directeur et chargé de mission

Albert BARRERA-VIDAL
rue de la Burdinale, 75
4210 Oreppe (Tél. 085/71.16.80)

Jean-Marc DEFAYS
rue des Quatre-Borniers, 19
1370 Saint-Jean-Geest (Tél. 010/81.19.43)

Manelle LESCHUX
avenue de Floréal, 90
1180 Bruxelles (Tél. 02/344.97.94)

SOMMAIRE

Éditorial

Le cadre du débat : le décret « Missions »
et la définition des « compétences terminales » (J.-L. Dufays) 2

Dossier « Compétences terminales et culture littéraire »

Réflexions générales

Résultats de notre enquête sur les « incontournables » (R. Delronche) 6
L'enseignement de la littérature doit-il transmettre des savoirs ? (G. Legros) 11
La connaissance des « incontournables »,
une nécessité dans l'optique institutionnelle (J.-M. Rosier) 17
Quel corpus enseigner ? Un critère pragmatique (A.-M. Beckers) 21
À propos du corpus littéraire: Questions et propositions (K. Canvat) 30

Analyse du texte définissant les savoirs littéraires dans l'enseignement de transition

L'état final du document (avril 1999) 41
(In)contournables ? (J.-L. Vanschepdael) 50
Le débat sur les savoirs littéraires : analyse et mise au point (J.-L. Dufays) 63

Pédagogie

Quatre idées qui ont changé mon cours de français (Ph. Van Goethem) 74

Le français dans le monde

Enseigner le français en Slovaquie (Geneviève Vauthier) 82

Français langue étrangère

Carence d'affection. Analyse d'un récit (Olga Diaz) 85

Les nouvelles de la SBPF 91

Le coin des auteurs

Pastournel, l'incontournable (J. Lefebvre) 92

Notes de lecture 95

Le dossier de ce numéro est issu de la journée d'études que la SBPF a organisée le 28 novembre 1998 à Louvain-la-Neuve sur le thème « Enseignement de la littérature : quels "incontournables" ? ». Il a été coordonné par Jean-Louis Dufays.

Le cadre du débat : le décret « Missions » et la définition des « compétences terminales »

La journée d'études que la SBPF a organisée le 28 novembre 1998 venait particulièrement bien à son heure, puisqu'elle avait lieu au moment où une vingtaine de groupes de travail interréseaux mis en place à l'occasion du récent décret de la Communauté française sur les missions de l'école étaient occupés à définir les « compétences socles » et les « compétences terminales » qu'une jeune fille et un jeune homme sont censés maîtriser (1) au sortir de l'enseignement secondaire dans les différentes disciplines.

Pour rappel, la notion de *compétence* a été définie par le décret comme l'« aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ». Il importe de souligner qu'il s'agit là d'une définition assez *floue et souple* de la notion de compétence, beaucoup plus large en tout cas que celles que proposent aujourd'hui des psychopédagogues comme Jean-Marie De Ketele, Xavier Roegier ou François-Marie Gérard. Pour ce dernier, la compétence est « un ensemble intégré de capacités qui permet — de manière spontanée — d'appréhender une situation et d'y répondre plus ou moins pertinemment » (2), autrement dit, un ensemble de *savoir-faire précis* qui s'appliquent à des savoirs précis dans un contexte particulier (ce que résume la formule : *compétence = capacités x connaissances x contexte*) (3). On peut le regretter, mais le texte du décret n'a pas demandé aux groupes de travail d'aller jusqu'à ce degré de précision.

Sans doute les textes qui ont été commandés sont-ils appelés à connaître une large diffusion qui permettra à M^{me} la Ministre Onkelinx d'afficher ces résultats tangibles de son mandat politique. Néanmoins, les destinataires premiers du travail qui a été demandé aux différents groupes sont les *commissions de programmes* des différents réseaux, qui seront amenées à réécrire les instructions existantes sur la base du document commun. Le travail qui vient d'être effectué n'est donc pas en soi le programme que les professeurs devront respecter : il est seulement *la base* qui servira à élaborer les nouveaux programmes, lesquels ne seront sans doute opérationnels que d'ici un ou deux ans.

Dans le cas du français, trois groupes de travail ont été mis en place avec des missions assez clairement définies par le texte du décret :

- un premier groupe (n° 1) a été chargé de plancher sur les « socles de compétences », c'est-à-dire (je cite le décret) un « référentiel présentant les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études », ces différentes étapes correspondant aux âges de 8, 12 et 14 ans ;

- un deuxième groupe (n° 9) a été chargé de définir « les compétences terminales et les savoirs disciplinaires » pour les humanités générales et technologiques (c'est-à-dire l'enseignement secondaire de transition) ;

- un troisième groupe enfin (n° 14) a reçu pour mission de définir (je cite toujours) « les compétences terminales » dans les humanités professionnelles et techniques (c'est-à-dire l'enseignement secondaire de qualification).

On remarquera ici le choix étonnant qui a consisté à demander à deux groupes différents le travail relatif aux filières de transition et de qualification et à réserver au seul groupe n° 9 la tâche de définir des « savoirs disciplinaires ». Cela signifie-t-il qu'il n'est pas question d'enseigner des savoirs littéraires et artistiques aux élèves de 14 ans ni aux élèves de qualification technique et professionnelle ? Si c'était le cas, une telle disposition ne risquerait-elle pas de renforcer l'exclusion culturelle qui frappe déjà au départ nombre des jeunes fréquentant ces sections ?

On relèvera aussi le fait — incommode, il faut le dire — que les trois groupes ont été mis au travail *en même temps*, et que ceux qui étaient chargés d'œuvrer aux compétences terminales n'ont donc pas eu l'occasion de s'appuyer sur une définition assurée des « socles » que les élèves sont censés maîtriser avant d'être confrontés aux compétences terminales.

Le calendrier du travail était relativement serré : les groupes ont été officiellement mis en place le 16 février 98 et ont été invités à remettre leurs conclusions, sous la forme d'un texte de 10 à 15 pages, pour le 1^{er} octobre. Pendant ces sept mois, les 13 membres du groupe « compétences terminales en français-humanités de transition » (4) a tenu quelque dix-huit réunions, qui se sont déroulées dans un climat convivial et constructif, et qui, loin de se dérouler en vase clos, ont été alimentées par la consultation régulière de collègues enseignants de milieux très divers. Une certaine tension est toutefois apparue au cours du mois de septembre, lorsqu'a été abordée la délicate question des savoirs artistiques et littéraires. Le groupe a alors été tiraillé entre le souci de lister certains savoirs à certifier et celui de préserver une large marge de manœuvre aux enseignants, et il a été soumis aux interventions parfois tranchées de certaines personnes extérieures. Le désir de trouver un compromis acceptable par toutes les parties a néanmoins rapidement pris le dessus et a fini par aboutir.

La situation au moment de la journée d'études était la suivante : le groupe avait envoyé deux mois auparavant ses conclusions provisoires, qui avaient pris la forme d'un texte de 19 pages (celles qui concernaient l'objet de la journée d'études avaient été reproduites pour les participants), et il attendait l'avis écrit de la commission commune de pilotage, constituée des « sages » des divers réseaux, au départ duquel il lui faudrait amender son texte. Au moment où nous écrivons ces lignes (le 29 avril 1999), toutes les étapes du travail ont été accomplies. Au terme de quatre nouvelles réunions du groupe de travail, le texte a été substantiellement amendé et approuvé par la commission de pilotage, et il a été adopté, moyennant trois amendements de détail, par le Conseil de la Communauté française, d'abord en Commission (par 11 voix pour et une abstention), puis en séance plénière. Il a donc à présent force de loi.

Comme on pourra le constater (cf. pp. 29-37 du présent dossier), le texte, conformément au prescrit du décret, se divise en deux parties, consacrées respectivement aux « compétences terminales » et aux « savoirs disciplinaires »⁽¹⁾, et ces derniers comprennent trois sections : les « savoirs sur la langue », les « savoirs sur l'art et la littérature » et les « savoirs sur l'homme et le monde ». Les savoirs sur l'art et la littérature se divisent enfin eux-mêmes en trois ensembles : les « grands courants artistiques et littéraires », les « grandes références artistiques et littéraires » et les « savoirs conceptuels ».

C'est le chapitre consacré à l'art et à la littérature qui a fait l'objet de la journée d'études du 28 novembre, dont le titre quelque peu provocant (« *Enseignement de la littérature : quels incontournables ?* ») avait été choisi en référence au titre-clin d'œil d'un article naguère publié dans *Français 2000* par Anne-Marie Beckers⁽²⁾. L'enjeu de cette journée était clair : il s'agissait de prolonger publiquement un débat fondamental qui venait d'être entamé au sein de notre discipline et d'aider, ce faisant, un certain nombre de « décideurs » (membres du groupe de travail et de la commission de pilotage) à se faire un avis plus éclairé sur la question du sort à réserver aux connaissances littéraires et artistiques au sein des compétences terminales.

Les intervenants avaient été choisis en raison de leur position institutionnelle et de l'intérêt qu'ils avaient manifesté à l'égard du problème de la journée, et leurs communications avaient été réparties en deux ensembles. Dans les trois premières, présentées le matin, Georges Legros, Jean-Maurice Rosier et Anne-Marie Beckers ont exposé chacun les raisons et les conditions de leur adhésion à l'enseignement de références littéraires « incontournables ». Dans les deux suivantes, qui ont occupé l'après-midi, Jean-Luc Vanschepdael et moi-même avons présenté nos analyses contrastées – l'une sur le mode critique, l'autre sur le mode de l'adhésion – du document qui était soumis au débat. Ce sont les textes de ces différentes

interventions, quelque peu remaniés en fonction de l'évolution qu'a connue le document dont ils traitent⁽³⁾, et enrichis des résultats de l'enquête que la SBPF avait consacrée à cette question ainsi que d'un article sur le même thème que nous a proposé Karl Canvat, qui constituent le présent dossier de *Français 2000*.

Est-il besoin de souligner l'importance de ce débat ? Non seulement, il touche au fondement même de l'enseignement moderne du français, mais en outre, il permet de confronter avec clarté des points de vue qui, dans le quotidien de l'école, tendent le plus souvent à se croiser poliment sans que l'on prenne jamais le temps d'approfondir leurs différences. Ce débat devait avoir lieu, et il faut se réjouir qu'il ait pu se dérouler dans un climat constructif – lequel, en l'occurrence, n'exclut pas la passion. Il reste à espérer que les échos qui en sont donnés ici aideront chacun à s'engager en connaissance de cause dans les nouveaux défis culturels et sociaux qui incombent à l'enseignement du français au seuil du troisième millénaire⁽⁴⁾.

Jean-Louis DUFAYS

NOTES

(1) Tous les textes du présent numéro appliquent les recommandations orthographiques du Conseil supérieur de la langue française.

(2) F.-M. GÉRARD, « Fruit ou compétence ? Capacité ou légume ? », in *Français 2000*, 154-155, 1997, p. 5.

(3) Exemple de compétence ainsi définie : être capable de rédiger un texte argumenté de deux pages qui explique en quoi les mythes gardent une fonction fondamentale dans la société contemporaine, en s'appuyant sur un dossier de presse qu'on a constitué personnellement.

(4) Deux inspecteurs de la Communauté française, M. Justin Cherton et M^{me} Anne-Marie Beckers, qui étaient aussi le président et la vice-présidente du groupe, deux autres représentants du réseau de la Communauté, M. Jean-Marc Defays, de l'Université de Liège et M. Jean-Louis Dambiermont, préfet de l'Athénée Charles Rogier (Liège), M. Luc De Meyer, préfet du Lycée Bockstal à Bruxelles (réseau des villes et des provinces), M^{me} Marcelle Le Boucher, professeur à l'école Decroly à Bruxelles (enseignement libre non confessionnel), deux chargés de mission détachés par le Ministère de l'Éducation, MM. Louis Delarge et Jean-Marie Bonhomme, un représentant de l'administration du Ministère de l'Enseignement, M. Frédéric Aerts, et quatre représentants du réseau libre confessionnel, M^{me} Françoise Jonet (responsable du « secteur français » à la Fédération de l'enseignement secondaire catholique), M. Thierry Hulhoven (Conseiller pédagogique au diocèse Malines-Bruxelles), M. François Téfun (chargé de mission à la FESec) et moi-même.

(5) Il importe de souligner que ce n'est pas le groupe de travail qui a décidé cette division, mais bien le texte du décret.

(6) Dans cet article, A.-M. Beckers s'intéressait seulement aux œuvres qu'il convenait de donner à lire et écrivait : « Quelles lectures proposer aux grands adolescents, a fortiori aux adultes ? Eh bien justement, proposer et non imposer un choix d'œuvres aussi varié et ouvert que possible. [...] Pas nécessairement les classiques "incontournables", mais une série de romans et de nouvelles représentatifs de cultures différentes. Avec un brin d'autodérision, nous avons précisément intitulé notre choix "Les incontournables"... » (*Français 2000*, 149-150, 1996, p. 51).

(7) En particulier, mon propre texte n'est pas celui de la communication que j'ai présentée le 28 novembre. Pour faire avancer le débat, il m'a paru nécessaire de lui donner la forme d'une réponse aux critiques dont Jean-Luc Vanschepdael s'était fait l'écho.

(8) Merci à Hélène Abraham, Michèle Ducheny, Jacques Lefebvre et Michel Lequeux de m'avoir aidé à relire ce dossier. Un merci particulier à Georges Legros pour ses suggestions avisées.